

## Le temps d'agir... (suite de la page 2)

fédéral. Ce statut juridique et la procédure de désignation de ses juges sont épisodiquement remis en cause, ce qui porte atteinte au prestige de ce tribunal comme interprète en dernière instance de la Constitution.

- La procédure d'amendement de la Constitution n'est pas adéquatement définie et exige toujours, pour certains titres, l'intervention du Parlement britannique.

### Orientations du renouvellement

Le gouvernement a donc proposé que la nouvelle constitution du Canada contienne les dispositions suivantes:

- Cette déclaration des objectifs visera à exprimer ce que le Canada signifie pour nous tous. Le gouvernement entend publier un projet de déclaration afin d'orienter la recherche, par les citoyens et les gouvernements du pays, d'un texte exprimant au mieux l'esprit et les objectifs qui animent les Canadiens.

- Le gouvernement présentera un projet de Charte des droits et libertés. Non seulement ce document inclura-t-il les principaux droits politiques et juridiques des citoyens, lesquels sont déjà reconnus dans diverses lois fédérales et provinciales, mais il innovera en établissant de nouveaux droits pour tous les citoyens canadiens de résider et de travailler là où bon leur semble au pays, et en instaurant de nouvelles garanties pour les minorités de langue officielle. Une de ces garanties portera sur le droit des minorités de langue française ou de langue anglaise d'avoir accès à des services essentiels dispensés dans leur langue officielle et de pouvoir faire instruire leurs enfants dans cette langue, là où le nombre le justifie.

- Le gouvernement estime que la répartition des pouvoirs législatifs prescrite par

la nouvelle constitution devra mettre le plus efficacement possible les deux ordres de gouvernement au service de la population. La fédération canadienne se caractérisant déjà par sa très grande décentralisation, un transfert massif des pouvoirs du gouvernement fédéral aux provinces ne résoudrait pas nos problèmes. Le gouvernement prévoit plutôt une combinaison judicieuse de changements, dans les deux sens...

- Il faudra donc chercher à supprimer les chevauchements et les doubles emplois qui n'ont pas leur raison d'être....

- Le gouvernement est disposé en outre à examiner avec les provinces l'extension des domaines de compétence concurrente, et la reconnaissance à l'un ou à l'autre ordre de gouvernement d'un pouvoir prépondérant dans des secteurs précis...

- Notre constitution actuelle ne traite qu'indirectement ou pas du tout, de principes importants ou de certaines institutions du pouvoir fédéral. Le gouvernement entend donc faire des propositions pour combler cette lacune.

- Le gouvernement propose que le Sénat soit remplacé par une Chambre de la Fédération. Les provinces joueraient un rôle dans le choix des membres de la nouvelle Chambre. De plus, la composition de cette Chambre assurerait une meilleure représentation aux régions de l'Est et, surtout, de l'Ouest du pays.

- Un des piliers de notre système de gouvernement, la Cour Suprême, devrait être établie par la Constitution. Il serait approprié que les gouvernements provinciaux aient voix au chapitre lorsque le gouvernement du Canada procède à la nomination des membres de ce tribunal.

- Nous devons en arriver à une entente afin de pouvoir modifier nous-mêmes tous les aspects de notre constitution...

### Échéancier et processus

*La phase I* – La première phase du renouvellement portera sur les dispositions constitutionnelles que le Parlement fédéral peut modifier de sa propre autorité. Ces dispositions touchent la Cour Suprême, la Chambre de la Fédération, l'exécutif fédéral, la déclaration des objectifs et la charte des droits. Cette phase devra être terminée et les mesures législatives qu'elle nécessitera promulguées avant le 1er juillet 1979.

*La phase II* – La deuxième phase portera sur les dispositions constitutionnelles dont la modification requiert la

coopération des autorités fédérales et provinciales. Le gouvernement fédéral a pour objectif de terminer cette phase pour que nous puissions proclamer la nouvelle Constitution du Canada avant le 1er juillet 1981.

Nous célébrerons, cette année-là, le cinquantième anniversaire de l'accession du Canada à l'indépendance formelle et à la souveraineté internationale par le statut de Westminster. Il serait hautement souhaitable que nous puissions marquer cet anniversaire en proclamant notre nouvelle constitution.

Le gouvernement soumettra bientôt au Parlement et au peuple des propositions détaillées en ce qui touche la première phase du renouvellement constitutionnel. On ne doit pas s'attendre à ce que ces propositions soient adoptées pendant la session en cours, ou sans modifications; leur publication visera plutôt à engager les consultations les plus larges. Ces consultations permettront de formuler des propositions définitives afin d'accomplir la première étape du renouvellement...

### Nouvelles brèves

**La Société pour l'expansion** des exportations (SEE) et un consortium de banques canadiennes, dirigé par la banque Toronto Dominion, ont préparé le plus important programme de financement jamais réalisé pour appuyer une vente canadienne à l'exportation. Ce programme porte sur des prêts de \$626 millions à l'appui d'un contrat accordé à Canadian Bechtel Ltd. en vue de la construction d'une usine de traitement de gaz naturel en Algérie.

**L'Université de Sherbrooke** dispensera à compter du mois de septembre prochain un nouveau programme de troisième cycle en littérature canadienne comparée.

**Le plus ancien quotidien** de Montréal, *The Gazette*, vient de fêter son bicentenaire.

**Le chef de l'Opposition** à la Chambre des communes, M. Joe Clark, a célébré son trente-neuvième anniversaire le 5 juin.

**Au cours du congrès** de l'ACFAS qui s'est tenu récemment à Ottawa, M. Louis O'Neil a été élu président de l'Association. M. O'Neil est directeur du service des personnels à l'Université de Sherbrooke (Québec).

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticario de Canadá.*

*Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.*